

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE  
Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **03 avril 2023 à 20h au 295 route de l'Église**, où une demande de dérogation mineure « 2023-01-0001 » telle que présentée ci-dessous. L'item « demande de dérogation mineure » a été reportée par les membre du conseil à la séance du 6 mars dernier:

### Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Le règlement de zonage numéro 2008-271, article 4.91 indique que la longueur du quai ne peut excéder (15) mètres. La demande vise à conserver un quai a une longueur de plus de 15 mètres

### Adresse du site concerné :

35, rue Lepage-Vigneux,  
Saint-Claude lot 5 817 674  
zone : VR-3

### Plan :

Tout intéressé peut se  
faire entendre au :

295 route de l'Église  
Saint-Claude, QC  
JOB 2N0  
Ou  
directrice@st-claude.ca

**DONNÉ à Saint-Claude,  
ce 7 mars 2023**



France Lavertu  
Directrice générale, greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bibliothèque, bureau de poste et dans l'info-municipal de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7 mars 2023

France Lavertu  
Directrice générale, greffière-trésorière